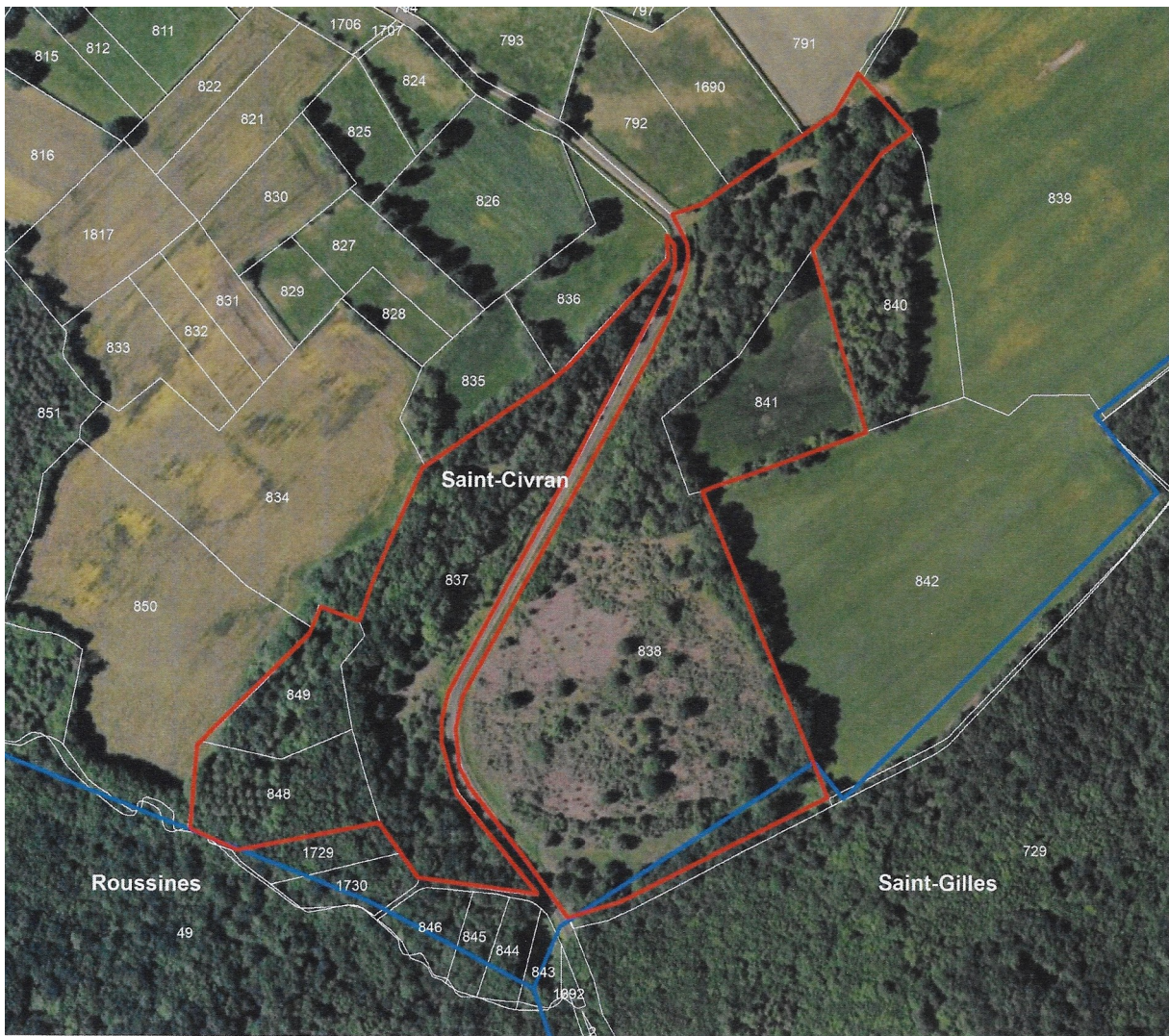


Département de l'Indre

**Enquête publique préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque
au sol d'une surface de 5,67 ha clôturé au lieu-dit « le Mas de la Goutte » sur
la commune de SAINT CIVRAN**



Rapport d'enquête

Enquête publique ouverte du mardi 2 avril 2024 à 9 heures au vendredi 3 juin 2024 à 12 heures

Généralités

Cadre du projet :

Le projet est porté par la SARL CENTRALE SOLAIRE DE LA GOUTTE, filiale de la société VALECO, basée à Montpellier.

Depuis 2019, VALECO s'est associé au groupe EnBW, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne.

Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'Euros de chiffre d'affaire.

VALECO fait partie du top 10 des exploitants de projets EnR sur le marché français.

Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, Valeco a une expérience reconnue dans l'éolien et le photovoltaïque au sol et en toiture avec plus de 515 MW installés répartis sur des parcs éoliens, des centrales solaires et la biomasse.

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.

Chaque projet est mené dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens, dans une perspective de développement économique local, dans le respect du territoire d'implantation : la qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysage et milieux naturels.

Objet de l'enquête :

Enquête publique préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie d'environ 5,67 ha au lieu-dit « Le Mas de La Goutte » commune de SAINT CIVRAN.

Cadre juridique :

- Code de l'environnement.
- Code de l'urbanisme.
- Demande de permis de construire N°PC 036 187 23 S0001 déposée le 11 mai 2023 par la SARL CENTRALE SOLAIRE DE LA GOUTTE.
- Avis de l'autorité environnementale constatant l'absence d'avis sur le dossier.

Le projet :

La zone d'implantation potentielle (10.49ha) de ce projet de centrale photovoltaïque de Saint Civran se situe dans un massif boisé jouxtant les communes de Roussines et Saint Gilles.

L'ensemble des parcelles concerne un foncier communal, autrefois dits « communaux ». Les principales parcelles (5.67ha) vouées à l'implantation de ce projet sont des boisements de moins de 30 ans, il n'y a donc pas besoin d'autorisation de défrichement.

Ces parcelles vouées à l'installation de ce parc, d'une surface totale de 5,67 ha clôturé se situent sur deux secteurs bordants une voie communale reliant la commune à la route Argenton/Saint Benoît du Sault.

Ce parc projeté d'une puissance de 6.5 MWc est constitué de 11466 panneaux pour une production attendue de 7796 MWh/an.

Le raccordement au réseau est prévu sur le poste source de Roussines à environ 9 km.

Le dossier comprenait :

L'Arrêté préfectoral du 12 mars 2024

L'avis d'enquête

Le permis de construire

L'avis des services :

CDPENAF, Enedis, GRT gaz, avis du Maire, AR saisine de l'AE (DREAL), SDEI, SDIS, préfet de région (AR), Préfet de région (notification), Arrêté Préfet de région,

L'avis du parc régional de la Brenne

la demande de permis de construire

Les compléments de la demande de permis de construire

Le résumé non technique

L'étude d'impact

Les plans

Le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur

Ce dossier et le registre d'enquête étaient à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de SAINT CIVRAN et sur le site internet des services de l'état de la préfecture de l'INDRE à l'adresse suivante :

www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

Organisation de l'enquête

Le 22 février 2024, Monsieur le Président du tribunal Administratif de Limoges me désignait pour mener cette enquête publique.

Le 12 mars 2024, Monsieur le Préfet de l'Indre prenait un arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

Le 12 mars 2024, je me suis déplacé à SAINT CIRAN pour rencontrer M le Maire et , ou ses adjoints, un responsable de la société VALECO qui m'a présenté le projet, et nous nous sommes déplacés sur les lieux d'implantation.

L'avis d'enquête a été affiché au panneau habituel de la commune et sur trois panneaux habituels d'affichage dans les principaux hameaux de la commune.

Aux alentours du périmètre d'implantation, l'affichage a été réalisé conformément à la réglementation, (taille et couleur des affiches).
Ces affichages ont été placés quinze jours avant le début d'enquête et sont restés en place jusqu'à la fin de celle-ci, je m'en suis assuré.

L'avis d'enquête a été publié dans le journal la Nouvelle République le 16 mars 2024 et le 6 avril 2024.

L'avis d'enquête a été publié dans le journal la Nouvelle République Dimanche le 17 mars 2024 et le 7 avril 2024.

Les publications réglementaires quinze jours avant le début de l'enquête et après le début de l'enquête ont été respectées.

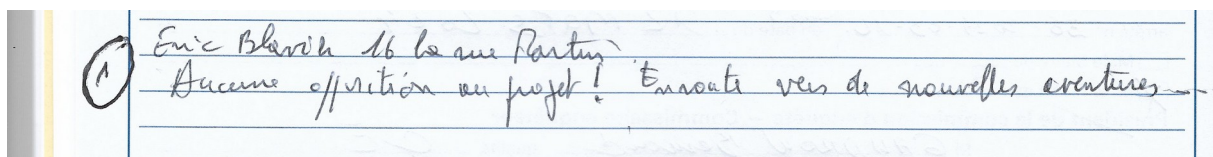
Déroulement de l'enquête :

Quatre permanences ont été programmées pour cette enquête publique :

Le mardi 2 avril 2024 de 9 à 12 heures.
Le jeudi 11 avril 2024 de 9 à 12 heures.
Le mardi 23 avril 2024 de 14 à 17 heures.
Le vendredi 3 mai 2024 de 9 à 12 heures.

Lors de la première permanence, j'ai reçu la visite de M Eric Blavier qui n'exprime aucune opposition au projet.

Copie de l'observation sur le registre :



Un mail de la société COLAS est arrivé le 4 avril sur la boîte mail dédiée :
ddt-ep-saintcivran@indre.gouv.fr

ce mail m'a été transmis le 24 avril 2024.

Copie du mail de la société Colas :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département de l'Indre.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et
Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

Je n'ai reçu aucune visite lors des trois dernières permanences.

Le vendredi 3 mai 2024 à 12 heures l'enquête étant terminée, j'ai clos le registre d'enquête et l'ai emporté avec le dossier.

Cette enquête s'est déroulée sans problème particulier.

Le lundi 6 mai, j'ai transmis le procès verbal de synthèse par mail au porteur de projet.
Nous avons convenu, au vu de la très faible participation du public et des jours fériés et chômés de la possibilité de ne pas nous rencontrer pour la remise du PV de synthèse.

Copie du procès verbal de synthèse

Enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 5,67 ha clôturé au lieu-dit « le Mas de La Goutte » sur la commune de SAINT CIVRAN

Arrêté N° 36-2024-03-12-00009 du 12 Mars 2024

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 12 mars 2024 précise :
A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Portant communication des observations portées sur le registre dédié, les observations orales reçues lors des permanences, les courriers reçus ou déposés en mairie de Saint Civran et les mails reçus en cours d'enquête.

Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 2 avril 2024 à 9 heures au vendredi 3 mai 2024 à 12 heures.

Le public a pu :

-prendre connaissance du dossier pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de Saint Civran et sur le site internet des services de l'état de la préfecture de l'Indre à l'adresse suivante : <http://www.indre.gouv.fr/publications/enquetes-publiques-autre-que-ICPE>

-rencontrer le commissaire enquêteur, exprimer ses observations et ou, ses remarques sur le registre dédié, il était également possible de s'exprimer par courrier à l'attention du commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique à l'adresse suivante : ddt-ep-saint civran@indre.gouv.fr

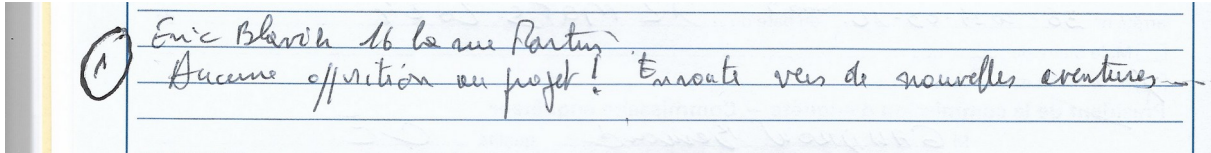
Je me suis tenu à la disposition et à l'écoute du public au cours des quatre permanences prévues en mairie de Saint Civran, **le Mardi 2 avril 2024 de 9 à 12 heures, le jeudi 11 avril 2024 de 9 heures à 12 heures, le mardi 23 avril 2024 de 14 heures à 17 heures et le vendredi 3 mai 2024 de 9 heures à 12 heures.**

L'enquête publique s'est déroulée sans difficultés.

A la clôture de l'enquête publique le vendredi 2 mai à 12 heures, j'ai clos et signé le registre d'enquête publique, j'ai emporté avec moi ainsi que le dossier d'enquête.

Lors de la première permanence J'ai reçu la visite de Mr Eric Blavier, habitant le lieu dit La Rue commune de Saint Civran qui n'exprime aucune opposition à ce projet.

Copie de son observation sur le registre :



Le 24 avril un mail de la société Colas m'a été transmis par la DDT 36

Copie du mail :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département de l'Indre.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com



COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>



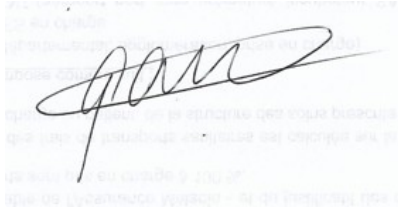
Je n'ai reçu aucune visite au cours des trois dernières permanences.

Je n'ai pas de questions concernant ce projet de centrale photovoltaïque.

Comme nous l'avons évoqué lors de notre conversation téléphonique en cours d'enquête, au vu du nombre d'observations, et, de la présence de nombreux jours fériés ou chômés dans la semaine qui suit la clôture de cette enquête, nous ne nous rencontrerons pas pour la remise de ce PV de synthèse.

Je vous fais parvenir ce document sur votre boîte mail : inesdupuis@groupevaleco.com
Veuillez agréer, Madame le porteur de projet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le blanc le 6 mai 2024 le commissaire enquêteur Bernard Gaudron



Réponse du porteur de projet :

Bonjour Monsieur Gaudron,

Je vous accuse bonne réception du procès-verbal, je vous remercie.

Devant cette (très) faible participation à l'enquête publique, nous n'avons rien à ajouter aux deux observations formulées.

Savez-vous quand vous transmettez votre rapport en Préfecture ?

Je vous souhaite une bonne journée,

Cordialement,

Inès DUPUIS

Cheffe de projet Développement photovoltaïque - Centre-Val de Loire

inesdupuis@groupevaleco.com

Ce rapport, les conclusions et avis, sont remis ce jour à la Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Le blanc le 21mai 2024

Bernard Gaudron

Commissaire enquêteur

